

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**  
(Tarn-et-Garonne)

-----  
**ARRETE INSTITUANT UNE LIMITATION DE VITESSE  
ET LA MISE EN PLACE DE RALENTISSEURS  
PLACE OCCITANE  
N°2019\_ARR\_0149**  
-----

**Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice – Président du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne,**

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

**CONSIDERANT** que la vitesse excessive des véhicules circulant place Occitane, constitue un danger pour la sécurité publique et qu'il convient donc de prendre les mesures nécessaires pour y remédier,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter du présent arrêté, la vitesse des véhicules circulant place Occitane, sera limitée à 30 Km/h, 50 mètres de part et d'autre du coussin berlinois mis en place dans cette portion de voie.

**ARTICLE 2** : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par des signalisations de type A2B, B14, B31, C27, mises en place par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE  
MAIRE compte tenue de l'envoi en  
Sous-Préfecture le 22/03/2019 et de  
la notification le 25/03/2019.....  
POUR LE MAIRE

Castelsarrasin, le 19 mars 2019.

LE MAIRE,

Ph. BESIERS